

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 février 2015

**Service instructeur**

DEFAS

Direction Etudes, Finances et Appui de la Solidarité

N° CP-2015-2-4-1

**Service consulté**

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019  
DE LA REGION MULHOUSIENNE**

□

**SECTEUR SPECIFIQUE EHPAD**

□

**AFFECTATION AU TITRE DU PROGRAMME I 214**

Résumé : Le présent rapport a pour objet, en application du règlement financier de procéder à l'affectation d'une autorisation de programme inscrite au Contrat de Territoire de Vie 2ème génération 2014-2019 au titre de l'enveloppe du secteur spécifique EHPAD dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées pour un montant de subvention attribué de 84 000 € en faveur de l'EHPAD Jean Dollfus à MULHOUSE pour la création de 4 places d'hébergement permanent dans le cadre de la restructuration de l'unité de vie protégée

Suite à la délibération du Conseil Général du 17 octobre 2014, les autorisations de programme votées au titre du secteur spécifique EHPAD du Contrat de Territoire de Vie 2ème génération 2014-2019 s'élèvent à 20 582 000 € au titre de l'aide à l'investissement dans les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes dont 504 000 € pour la région mulhousienne.

En application du règlement financier du Conseil Général, il vous est proposé d'affecter l'autorisation de programme à l'opération détaillée en annexe pour un montant de 84 000 € pour un montant de dépense subventionnable de 280 000 €.

L'opération relative à la création de 4 places d'hébergement permanent dans le cadre de la restructuration de l'unité de vie protégée fera l'objet d'un versement unique dès fourniture des justificatifs équivalents.

Les subventions sont attribuées pour un montant forfaitaire maximal, si le montant des dépenses réelles attestées par le maître d'ouvrage est inférieur au montant des dépenses subventionnables, la subvention versée sera automatiquement réduite à due concurrence.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer la subvention d'un montant total de 84 000 €, selon le détail annexé au rapport,

- de décider de l'affectation de cette opération, conformément au tableau joint en annexe au rapport, étant précisé que la dépense sera imputée au programme I214, chapitre 204, nature 20422, fonction 53,
- d'approuver la convention obligatoire jointe en annexe avec la Fondation Jean Dollfus à MULHOUSE relative au versement d'une subvention d'un montant de 84 000 € pour la création de 4 places d'hébergement permanent dans le cadre de la restructuration de l'unité de vie protégée,
- et de m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER